

Habilitation électrique recyclage B2V/BR/BC

Chargé de travaux, intervention générale et de consignation

Pré-requis

Être titulaire de l'habilitation électrique B2V/BR/BC

Public

Personnel électricien (ou non) devant effectuer des travaux, des dépannages, des consignations ou des opérations spécifiques sur des ouvrages électrique en basse tension tel que : agent de maintenance, informaticien, gardien d'immeuble, artisan, etc...

Accessible au PSH, nous consulter.

Durée

1.5 jours soit 10H30

Délais d'accès

En fonction du planning annuel de formation accessible sur le calendrier du site et du plan de charge de l'organisme de formation et l'entreprise.

Organisation

De 5 à 10 participants

Intervenant

Formateur qualifié en habilitation électrique basse tension B0 / BS / BR / BC / BE / B1 / B2, et haute tension H0 / H0V.

Evaluation

QCM et cas pratique selon la norme NF C 18-510 A2

Cette formation est sanctionnée par un certificat de réalisation.

Recyclage

Un recyclage doit être effectué tous les 3 ans (1.5 jours)

Prix

290.00€ HT par stagiaire

Tarif groupe, nous consulter

Être au plus près de la réalité et du contexte de l'entreprise ou de l'établissement.

LA LEGISLATION

Norme NF C18510 A2 de juin 2023

Relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage, impose à l'employeur de définir et de mettre en œuvre les mesures de prévention de façon à supprimer ou, à défaut, à réduire le risque d'origine électrique. Il prévoit notamment que les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne puissent être effectuées que par des travailleurs habilités.



But de la formation

Cette formation est obligatoire pour toute personne devant réaliser des installations électriques de petite ou de grande envergure (neuf ou rénovation) ou devant faire de la maintenance/dépannage avec recherche de panne.

Enfin elle concerne également toute personne devant effectuer des travaux ou de la maintenance sur les ouvrages et les installations électriques.

Objectifs pédagogiques de la formation

Aptitudes :

- Identifier les risques électriques sur ou à proximité d'une installation
- Savoir se déplacer et évoluer dans un environnement électrique
- Avoir un comportement adapté à la situation (risques)
- Identifier, vérifier et mettre en œuvre les équipements de protection collective
- Identifier et mettre en œuvre les équipements de protection individuelle
- Baliser et surveiller la zone des opérations

Compétences :

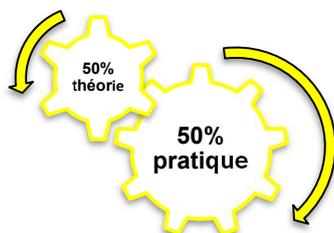
- Rendre compte de l'opération réalisée auprès de l'employeur ou du chargé d'exploitation électrique
- Préparer et diriger les travaux
- Rédiger/compléter les documents propres aux opérations
- Réaliser une analyse préalable à l'opération (consignation, intervention)
- Réaliser une consignation en une étape ou deux étapes
- Réaliser une intervention basse tension générale avec nécessité de consignation et connexion/déconnexion

Moyens techniques

- Ordinateur et moyen de projection : ressources multimédia diverses
- Matériel électrique pédagogique, banc d'essai, matériel de sécurité en démonstration : visières de sécurité anti UV, gants d'électricien, vérificateur d'absence de tension, cadenas, système de verrouillage, etc...

Méthode pédagogique

- Alternance entre exposé théorique avec visualisation de diaporama, apprentissage et exercices d'application
- Découverte, exposé, participative, applicative (exercices d'application avec mise en situation).
- Mise en œuvre de moyens audiovisuels INRS appropriés aux sujets traités
- Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues
- Travaux pratiques effectués par chaque stagiaire
- Contrôle des connaissances.



FORMATION
INCENDIE ET PRÉVENTION

Habilitation électrique recyclage B2V/BR/BC

Chargé de travaux, intervention générale et de consignation

Programme de formation

Module tronc commun

- Les effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure.
- Les domaines de tension et matériels : Citer les noms et les limites des domaines de tension et reconnaître les matériels relevant des ouvrages ou des installations.
- Les zones d'environnement : Citer les zones d'environnement et donner leurs limites.
- L'habilitation électrique : Connaître les principes de l'habilitation électrique : symboles, limites et formalisation.
- Le risque électrique et la prévention : Évaluer les risques électriques et mettre en œuvre les principes généraux de prévention.
- Surveillance électrique des opérations : Assurer la surveillance électrique des opérations.
- Mise en sécurité d'un circuit : Décrire la mise en sécurité d'un circuit (mise hors tension, consignation, mise hors de portée) et la vérification d'absence de tension.
- Les EPC et EPI : Identifier, vérifier et utiliser les équipements de protection collective et individuelle
- Le matériel et l'outillage : Mettre en œuvre le matériel et l'outillage appropriés, connaître les risques liés à sa manipulation (échelles, outils à main...).
- Les urgences : Décrire et appliquer les procédures et consignes en cas d'accident ou d'incendie dans un

Visite des installations (si formations dans vos locaux)

- Visite des locaux concernés par les titres d'habilitation électrique
- Identification des de prévention applicables

Exercices de mise en situation devant armoire

- Identifier les risques électriques sur ou à proximité d'une installation
- Savoir se déplacer et évoluer dans un environnement électrique
- Avoir un comportement adapté à la situation (risques)
- Identifier, vérifier et mettre en œuvre les équipements de protection collective et individuelle

Travaux en groupes

- Rédiger/compléter les documents propres aux opérations
- Baliser et surveiller la zone des opérations
- Préparer et diriger les travaux
- Réaliser une analyse préalable à l'opération (consignation, intervention)

Module B2V

- Les travaux : Caractériser les travaux et connaître leurs limites : hors tension, avec ou sans voisinage.
- Les acteurs des travaux : Connaître le rôle du chargé de consignation et du chargé d'exploitation électrique, respecter leurs instructions et échanger les informations.
- Le B2V : Connaître les limites associées aux symboles d'habilitation.
- La prévention lors des travaux : Appliquer les mesures de prévention lors des travaux : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter.
- Les matériels électriques : Identifier les matériels électriques dans leur environnement, reconnaître leurs caractéristiques et leur fonction.
- Les documents : Utiliser les documents applicables lors de travaux : instructions de sécurité, attestation de consignation, attestation de première étape de consignation, autorisation de travail, avis de fin de travail...
- Les équipements et risques associés : Identifier les équipements de travail utilisés et les risques associés, les vérifier et les utiliser en sécurité.
- Le B2V essai : Appliquer les instructions de sécurité pour essais (pour attribut « Essai »).

Module BR

- Le BR : Connaître les limites des habilitations symboles BR.
- Les matériels électriques : Connaître la fonction des matériels électriques : coupure, protection, commande séparation.
- Le chargé d'exploitation électrique : Identifier le chargé d'exploitation électrique, connaître son rôle, échanger avec lui (documents, informations).
- Les équipements et risques associés : Identifier les équipements de travail utilisés et les risques associés, les vérifier et les utiliser en sécurité.
- Les documents : Connaître et utiliser les documents applicables lors d'une intervention : autorisation de travail, instructions de sécurité...
- La prévention : Appliquer les mesures de prévention lors d'une intervention BT générale : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter.
- La consignation pour son propre compte : Réaliser une consignation pour son propre compte.

Module BC

- Les matériels électriques : Connaître la fonction des matériels électriques : coupure, protection, séparation.
- Les acteurs de la consignation : Identifier le chargé d'exploitation électrique et le chargé de travaux, connaître leur rôle, respecter leurs instructions et échanger les informations.
- Consignation et documents : Réaliser les différentes étapes de la consignation, utiliser les documents applicables (attestation de consignation en une ou deux étapes, avis de travail).



Formez-vous, adoptez les bons gestes !



FORMATION
INCENDIE ET PRÉVENTION